

LES ESPACES INTERRÉGIONAUX 2014-2020 EN FRANCE

Les massifs montagneux, ainsi que les bassins fluviaux, sont des territoires qui se caractérisent par **des enjeux de développement communs qui dépassent les limites administratives régionales** et nécessitent donc, pour être pris en compte de manière efficace, une intervention coordonnée à l'échelle **interrégionale**.

La **montagne** en France métropolitaine, composée de six massifs, rassemble 8,5 millions d'habitants. Elle peut être caractérisée en **trois grands ensembles** : la **montagne urbanisée**, la **moyenne montagne** qui a une activité industrielle ou agricole et la **haute et moyenne montagne**, plus résidentielle et touristique. En France, les Massifs sont reconnus comme des territoires nécessitant une approche particulière depuis la loi montagne de 1985, qui a pour objet de mettre en œuvre des politiques publiques dédiées. La mutualisation des ressources et la coordination des politiques à l'échelle interrégionale permet de renforcer l'ampleur, l'efficacité et la pertinence des actions financées pour traiter les enjeux communs : l'accueil de nouvelles populations et activités, le développement touristique, la protection du patrimoine naturel, l'exploitation du potentiel énergétique et des ressources naturelles, ou la diversification de l'économie locale.

Dans **les bassins**, la présence du fleuve crée une **interdépendance de fait entre les espaces situés en amont et en aval et de part et d'autre du fleuve**. Une approche interrégionale y est donc indispensable pour répondre à des enjeux partagés.

Ainsi, un besoin d'intervention publique est nécessaire autour de la prévention des risques naturels et de la protection de la biodiversité. Ces bassins doivent également miser sur les forts potentiels de développement économique que les stratégies locales ont identifiés, afin de les transformer en véritables opportunités de création de richesse et d'attractivité du territoire. Par conséquent, les thématiques relatives à la protection des populations et des activités face au risque d'inondations, la préservation de la qualité des eaux et des milieux naturels ou encore le développement du transport fluvial sont importantes pour ces territoires.

Au total, **neuf espaces interrégionaux** (5 massifs et 4 fleuves) font donc l'objet de dispositifs accompagnés par le FEDER pour **un montant total de 203,75 millions d'€**, dont **38,75 millions d'€ dédiés aux axes interrégionaux** et **165 millions d'€ dédiés aux programmes opérationnels interrégionaux**.



Programme / Axe interrégional	Montant UE du programme
Programme opérationnel interrégional Pyrénées	25 000 000 €
Programme opérationnel interrégional Alpes	34 000 000 €
Programme opérationnel interrégional Massif-Central	40 000 000 €
Programme opérationnel interrégional Rhône Saône	33 000 000 €
Programme opérationnel interrégional Loire	33 000 000 €
Axe interrégional Bassin de la Seine dans le programme opérationnel Ile-de-France	9 000 000 €
Axe interrégional Bassin de la Garonne dans le programme opérationnel Pyrénées	5 750 000 €
Axe interrégional Massif des Vosges dans le programme opérationnel Lorraine	12 000 000 €
Axe interrégional Massif du Jura dans le programme opérationnel Franche-Comté	12 000 000 €
Total	203 750 000 €

Contacts



Programme opérationnel interrégional Pyrénées

Autorité de gestion : Conseil régional
Midi-Pyrénées
22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9



Programme opérationnel interrégional Alpes

Autorité de gestion : Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
27, place Jules-Guesde
13 481 Marseille Cedex 20



Programme opérationnel interrégional Massif-Central

Autorité de gestion : GIP Massif central
59, boulevard Léon-Jouhaux
CS90706
63 050 Clermont-Ferrand Cedex 2



Programme opérationnel interrégional Rhône Saône

Autorité de gestion : Conseil régional
Rhône-Alpes
1, esplanade François-Mitterrand
CS 20033
69 269 Lyon Cedex 2



Programme opérationnel interrégional Loire

Autorité de gestion : Conseil régional
Centre
9, rue Saint-Pierre-Lentin
45 041 Orléans Cedex 1



Axe interrégional Bassin de la Garonne dans le programme opérationnel Midi-Pyrénées

Autorité de gestion : Conseil régional
Midi Pyrénées
22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9



Axe interrégional Massif des Vosges dans le programme opérationnel Lorraine

Autorité de gestion : Conseil régional
Lorraine
Place Gabriel-Hocquard
Hôtel de région
BP 81004 – 57 036 Metz Cedex 1



Axe interrégional Massif du Jura dans le programme opérationnel Franche-Comté

Autorité de gestion : Conseil régional
Franche-Comté
4, square Castan
CS 51857 – 25 031 Besançon Cedex



Axe interrégional Bassin de la Seine dans le programme opérationnel Ile-de-France

Autorité de gestion : Conseil régional
Ile-de-France
33, rue Barbet-de-Jouy
75 007 Paris

Pour en savoir plus

Massif-Central : www.massif-central.eu

Rhône-Saône : www.europe-en-rhonealpes.eu

Loire : www.plan-loire.fr

Alpes : programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr

Pyrénées : www.europe-en-midipyrenees.eu

Garonne : www.europe-en-midipyrenees.eu

Seine : cas.iledefrance.fr/cas-serveur/login

Vosges : fondseuropeens.lorraine.eu/accueil.html

Jura : www.europe-en-franche-comte.eu

www.europe-en-france.fr

PROGRAMMES OPÉRATIONNELS INTERRÉGIONAUX

Programme opérationnel interrégional Pyrénées

Le programme opérationnel interrégional du Massif des Pyrénées a pour objectif principal **d'accompagner le développement de l'emploi et le dynamisme économique** au travers des filières d'activités spécifiques au massif et du tourisme, en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux.

Dans ce cadre, les crédits FEDER permettront de poursuivre les objectifs suivants :

- **le renforcement des activités au travers d'une action ciblée** en faveur de l'artisanat et des TPE/PME qui valorisent et développent les ressources et les savoir-faire propres au massif,
- **l'amélioration de la connaissance et la valorisation des patrimoines du massif** (par la mutualisation innovante des moyens dans le domaine de l'inventaire patrimonial, mais également par l'adaptation de l'accès à la connaissance et à l'interprétation de l'offre patrimoniale aux attentes des visiteurs du 21ème siècle),
- **l'accroissement de la qualité et de la diversité des activités touristiques** (par la qualification des structures d'hébergement touristique, la dynamisation et la structuration des filières et des services touristiques et enfin par l'amorçage d'une dynamique performante de développement durable de l'économie touristique des stations et sites du massif).



partie aux besoins d'accompagnement des investissements, notamment matériels, visant la mise en valeur des sites de découverte du patrimoine naturel et culturel alpin (notamment les identités et les savoir-faire locaux), et une diversification des activités touristiques. Ce soutien peut également passer par la mise en réseau et la mutualisation de stratégies et d'initiatives locales, ainsi que par de la sensibilisation des populations au patrimoine naturel et culturel des Alpes.

Cette intervention sera coordonnée avec un soutien du FEDER à la protection de la biodiversité alpine, notamment en réponse aux impacts des investissements de découverte patrimoniale.

Par ailleurs, le programme opérationnel interrégional Massif des Alpes interviendra sur les thématiques :

- **de la gestion et prévention des risques naturels** (développement de la résilience des territoires et des populations),
- **du soutien des entreprises** (appui et développement de la filière alpine de la transformation du bois pour la construction).

Programme opérationnel interrégional Massif-Central

Le programme opérationnel interrégional Massif-Central soutient l'objectif partagé par l'ensemble du partenariat de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs.

Dans ce cadre, plus de la moitié des crédits FEDER sont prévus **pour endiguer la perte de la biodiversité et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif-Central**. Il s'agira notamment de

préserver les milieux emblématiques du Massif-Central (prairies, forêts anciennes, tourbières) soit par des actions de gestion et restauration de sites, soit par des actions mutualisées à l'échelle interrégionale, portant sur l'amélioration des connaissances, l'animation et la sensibilisation des territoires. L'objectif est de pouvoir mieux valoriser cette qualité environnementale en matière de développement pour le territoire et ses habitants. Le FEDER permettra ainsi d'expérimenter les paiements pour services environnementaux et de soutenir une stratégie ambitieuse en matière de tourisme et loisirs de pleine nature, incluant les grands itinéraires de randonnée.

En outre, le FEDER sera consacré **au soutien de la filière bois**. Avec 9 millions d'€ de FEDER, le programme porte un effort



Programme opérationnel interrégional Alpes

Le programme opérationnel interrégional Massif des Alpes concentre son intervention sur les enjeux environnementaux pour **une croissance durable dans les Alpes**.

L'intervention du FEDER sera fortement concentrée sur **la protection et la valorisation des ressources alpines** pour un développement durable des territoires de montagne. L'objectif est de répondre en grande



important à la stratégie interrégionale issue des états généraux du bois de 2012, pour laquelle l'Etat répartit également ses crédits à l'échelle du massif. Il s'agit donc de faire converger les moyens sur des dispositifs interrégionaux déjà identifiés de soutien à la filière bois construction.

Enfin, le programme Massif-Central a vocation à promouvoir les initiatives de **nouveaux modes de développement portés par les territoires** afin d'améliorer leur attractivité auprès des actifs : politiques d'accueil de nouvelles populations, services aux populations, développement de nouvelles activités : l'objectif est d'innover.

Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône

Le programme opérationnel interrégional Bassin du Rhône et de la Saône poursuit une stratégie basée sur trois objectifs : la conciliation sur le bassin des activités humaines avec la prévention des risques d'inondation, le soutien à un transport durable et la préservation des milieux aquatiques du bassin.

Dans ce cadre, les financements FEDER ont été fléchés en priorité sur des investissements physiques, visant le **développement du transport fluvial** tout en améliorant sa performance environnementale. Le resserrement des actions à financer autour d'investissements essentiels et prioritaires permet d'assurer un effet levier maximum des crédits européens. C'est ainsi qu'il est prévu le financement de **travaux sur le canal du Rhône à Sète**, ainsi que le développement de dispositifs d'information, de guidage et de modélisation des sections du Rhône.



Par ailleurs, ce programme interviendra sur les thématiques de :

- **la conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel** et culturel (financement de l'itinéraire cyclable Via Rhôna et de produits touristiques associés, de plans de gestion et de restauration des zones humides, d'opération de suivi scientifique), et protection de la biodiversité,
- **la prévention du risque** inondation (diagnostics de vulnérabilité, investissements de prévention, démarches de sensibilisation des populations).



Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le programme opérationnel interrégional Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnelle du Plan Loire 2014 - 2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.



Le programme opérationnel interrégional Loire concentre les financements sur trois objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques,
- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,
- **développer une offre touristique pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel**, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinérances douces.

SPACES INTERRÉGIONAUX 2014-2020 EN FRANCE

AXES INTERRÉGIONAUX

Bassin de la Seine dans le programme opérationnel Ile-de-France

Le programme opérationnel FEDER-FSE de la région Ile-de-France dispose d'un axe interrégional dédié au financement d'actions sur le bassin Seine-Normandie. Cet axe vient en complément du CPIER du Plan Seine, ce qui assure une cohérence des politiques publiques conduites sur l'ensemble du bassin du fleuve. Les actions se concentrent sur trois thématiques :



- **adaptation au changement climatique**, et notamment à la sécheresse. Il s'agit notamment d'accroître la connaissance sur le Bassin de la Seine par la réalisation d'études voire d'expérimentations,
- **gestion du risque d'inondation**. Il s'agit de soutenir, dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive inondation, des travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, des programmes de réduction de la vulnérabilité à grande échelle, de sensibilisation, etc.,
- **continuités écologiques**. Il s'agit notamment de rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau d'intérêt interrégional.

Bassin de la Garonne dans le programme opérationnel Midi-Pyrénées

Le programme opérationnel régional FEDER-FSE dispose d'un axe interrégional dédié au financement d'actions sur le Bassin de la Garonne. Sur ce territoire spécifique (couvrant les régions d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées), la priorité a été donnée à **la prévention et à la gestion des risques** (en favorisant la réactivité des acteurs locaux et en minimisant la vulnérabilité des populations lors d'une inondation) et à **la protection de la biodiversité** (en remettant la Garonne au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement local, par une approche territoriale et paysagère et en préservant les milieux et espèces aquatiques).



Massif des Vosges – dans le programme opérationnel Lorraine

Les actions mises en oeuvre sur cet espace se concentrent sur le développement économique. Le massif des Vosges est fortement touché par la désindustrialisation et la destruction d'emplois. Il s'agit aujourd'hui **d'accompagner la mutation économique** et le **développement de nouvelles filières**, spécifiques au Massif, tout en ayant le souci des problématiques énergétiques et environnementales. Il s'agit également de mettre en avant les produits et savoir-faire spécifiques, mettre en réseau les acteurs locaux, par filière, en particulier dans le **domaine du tourisme**. Sur le volet environnemental, le programme vise à **préserver les espèces et les espaces emblématiques du massif des Vosges**.



Massif du Jura dans le programme opérationnel Franche-Comté

Le massif du Jura s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort), couvrant deux régions : la Franche-Comté, et Rhône Alpes.

Sur ce territoire, les leviers d'action principaux identifiés sont **l'amélioration de la qualité de l'hébergement touristique et l'augmentation de l'attractivité** du massif toute l'année, en **valorisant son identité culturelle et naturelle**.



